

Renée B.-Dandurand

sociologue, INRS-urbanisation-culture-société

1992

“ La famille n'est pas une Île.
Changements de société
et parcours de vie familiale ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Renée B.-Dandurand, sociologue québécoise
Chercheure, INRS – urbanisation-culture-société

“ La famille n'est pas une Île. Changements de société et parcours de vie familiale ”

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Mme Renée B.-Dandurand, (sociologue, INRS-urbanisation-culture-société), “ **La famille n'est pas une Île. Changements de société et parcours de vie familiale** ”. Un article publié dans l’ouvrage sous la direction de Gérard Daigle et Guy Rocher, **Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis**. Chapitre 13 «La famille n’est pas une île. Changements de société et parcours de vie familiale» (pp. 357 à 383). Montréal: Les Presses de l’Université de Montréal, 1992, 812 pp.

[Autorisation de l’auteure accordée le 9 janvier 2004]

Renée B.-DANDURAND est chercheure à l’Institut québécois de recherche sur la culture.

[Autorisation accordée le 9 janvier 2004]
Renee_B-Dandurand@inrs-UCS.quebec.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.
Pour les citations : Times 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5’’ x 11’’)

Édition complétée le 10 janvier 2004 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

Introduction

1. Des changements de société en périphérie de l'espace familial
 - A. L'espérance de vie
 - B. La «révolution contraceptive» et les NTR
 - C. Les femmes mariées et le marché du travail
 - D. La scolarisation des jeunes
 - E. La sécularisation de la société et l'extension du rôle de l'État
 - F. La judiciarisation et le «counseling» professionnel dans nos existences
 - G. La «macdonalisation» de la vie quotidienne
 - H. Les milieux de travail: les aléas de la transition vers une société postindustrielle
2. Une vie familiale en transformation
 - A. Quelques jalons démographiques et sociologiques
 - B. Des parcours de vie complexes de la naissance à la mort

Conclusion

Bibliographie

“ La famille n’est pas une île.” (1992)

par Renée B.-Dandurand, sociologue, INRS-urbanisation

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Dans la plupart des sociétés développées d'Occident, du milieu des années soixante jusqu'aux années quatre-vingt-dix, on observe des changements démographiques et familiaux qui, d'un pays à l'autre, présentent beaucoup d'analogies¹. Il est troublant de constater que l'on fait face à des transformations qu'aucun expert n'avait prévues et qu'on ne réussit à s'expliquer que de façon encore bien partielle.

Au Québec, ces mutations se sont présentées avec une ampleur et une accélération historique exceptionnelles (Festy, 1985). Pour décrire et surtout comprendre la nature et le rythme de telles mutations, il ne suffit pas de s'en tenir à la seule dynamique des institutions familiales. Isoler les phénomènes du domaine familial des changements qu'a connus l'ensemble d'une société est toujours un découpage arbitraire. C'est pourquoi, avant de présenter les grandes transformations de la vie familiale observées au Québec depuis 1960, que ce soit à travers le monde formalisé et abstrait des statistiques ou à travers l'univers plus concret des trajectoires qui marquent la vie des individus, de la naissance à la mort, nous aimerions nous arrêter sur les changements sociaux

¹ Sur le parallélisme des changements démographiques en pays industriels avancés, voir notamment Roussel (1987) et le numéro automne 1988 du *Journal of Family Issues* consacré à la famille en Europe.

qui sont en interrelation étroite avec l'espace familial, lui imprimant tantôt une direction, en recevant tantôt une impulsion. On pourra ainsi constater qu'à différents niveaux, changements de société et changements familiaux sont étroitement liés ².

1. Des changements de société en périphérie de l'espace familial

[Retour à la table des matières](#)

Plusieurs des changements sociaux d'envergure qu'on a pu observer dans les trente dernières années se situent en périphérie de l'espace familial. Si certains d'entre eux sont des phénomènes qui touchent une multitude d'acteurs sociaux (par exemple, la longévité), d'autres changements sont plus nettement gérés par des pouvoirs institués, par l'État et ses grands appareils législatif, éducatif, socio-sanitaire ou judiciaire, par l'Église ou par l'Entreprise. Plusieurs de ces changements sont enfin mus par des forces sociales moins institutionnalisées, plus proches du quotidien et de la sphère privée: les organisations de travailleurs, les mouvements sociaux et les autres groupes de la société civile. À ce propos, il importe de souligner que la fin des années soixante voit l'émergence de mouvements de jeunes (contre-culture, contestation étudiante) et surtout du mouvement des femmes, qui a joué un rôle tout à fait majeur en portant à l'attention des acteurs de la sphère publique les revendications des femmes et des enfants dans les familles, ainsi qu'en défendant leurs intérêts.

A. L'espérance de vie

En forte croissance depuis la fin du XIXe siècle, l'espérance de vie de la population continue d'augmenter après 1960 mais de façon plus modérée: les chiffres, pour les hommes et les femmes, sont respectivement de 67,3 et 72,8 ans en 1961 et de 72,8 et 80,3 ans en 1989 (Messier, 1981, p. 133; Duchesne, 1991, p. 34). Outre des gains d'environ cinq et sept années sur un quart de

² Une partie des idées présentées dans cet article ont été développées à l'occasion de discussions et de débats avec mes collègues du chantier «Familles, sexes, générations» de l'Institut québécois de recherche sur la culture. J'aimerais les remercier pour ce stimulant compagnonnage intellectuel. Je conserve cependant la responsabilité des opinions qui sont ici exprimées.

siècle, on observe que l'écart entre la longévité des hommes et celle des femmes demeure important (entre cinq et huit années), qu'il va s'amplifiant jusqu'aux années quatre-vingt alors qu'il amorce un léger rétrécissement ³. Paradoxalement, cet allongement de la vie s'est accompagné d'une réduction de la période de vie «utile» (Battagliola et Jaspard, 1990, p. 37), c'est-à-dire des années d'activité professionnelle et familiale, autant à l'âge de la vingtaine que de la cinquantaine.

Au début des années soixante, cette longévité accrue a déjà eu un impact très net sur la vie familiale. Sous l'effet de l'amélioration des conditions de vie, de l'hygiène et de la médecine, les familles sont moins décimées par le deuil qu'autrefois mais, à partir de 1970, elles vont connaître les ruptures volontaires d'union. Ces désunions surviendront alors que l'espérance de vie en couple aura atteint une moyenne potentielle d'environ 45 ans, un chiffre inégalé jusque-là dans l'histoire de l'humanité. La coexistence de quatre générations dans les familles n'est pas rare, et puisque la longévité des femmes est plus élevée, les populations âgées sont majoritairement composées de veuves et de grands-mères qui atteignent de plus en plus, dans les années quatre-vingt, un quatrième âge de la vie. Ce sont les filles de la génération cadette qui, le plus souvent, leur porteront assistance à l'approche de la maladie et de la mort ⁴.

B. La «révolution contraceptive» et les NTR

[Retour à la table des matières](#)

Les manuels d'histoire de l'avenir ne pourront manquer de souligner que les années soixante du XXe siècle auront été celles de l'arrivée sur le marché d'un premier contraceptif véritablement efficace, la pilule anovulante. Ce n'est pourtant pas le début du contrôle des naissances, même au Québec: ce contrôle se serait amorcé bien plus tôt, sans doute dès le XIXe siècle. Mais on

³ Il ne fait pas de doute que la population âgée sera plus importante dans l'avenir. Le démographe Fellegi (1988, p. 4.1) estime que «la proportion de la population âgée de 65 ans et plus doublera vraisemblablement au cours des 50 prochaines années, tandis que celle des personnes très âgées (85 ans et plus) augmentera probablement deux fois plus rapidement».

Cependant, cette population âgée de l'avenir aura d'autres caractéristiques que celle d'aujourd'hui et sera par conséquent moins dépendante de son entourage et de la société: les femmes ayant été salariées, elles bénéficieront davantage des régimes de retraite; ces personnes âgées seront mieux socialisées à la retraite et auront vraisemblablement une meilleure insertion sociale. Voir Marcil-Gratton et Légaré (1987).

⁴ Voir Marie-Marthe Brault, recherche en cours de réalisation.

connaît mal les pratiques des couples d'alors. Selon les démographes Lapierre-Adamcyk et Péron (1983), avant la Seconde Guerre mondiale, les couches aisées de la population pratiquaient assez largement le retrait puis, après 1945, la continence périodique (Ogino, température). L'adoption de la pilule et du stérilet s'est faite à partir du milieu des années soixante et a été suivie de recours de plus en plus importants à la stérilisation et à l'avortement après 1970⁵. Dès la fin des années soixante, la contraception concerne donc la plupart des personnes en âge de procréer, mais ce sont avant tout les femmes qui prendront l'initiative à cet égard. Des données datant de 1984 (Motard et Tardieu, 1990) montrent que la stérilisation concerne plus du tiers des femmes interrogées (20-44 ans), mais que celles-ci ont alors pour la plupart complété leur famille. Le quart des femmes en âge de procréer n'ont aucune méthode de contrôle des naissances mais, pour les autres, la pilule demeure au premier rang des moyens contraceptifs, suivie du stérilet⁶. Enfin autorisés pour fins thérapeutiques après 1969, les avortements affichent depuis lors une augmentation importante: ils se chiffraient, en 1986, à 19 pour 100 naissances.

La mise en marché de la pilule anovulante dans les années soixante et la «révolution contraceptive» qu'elle entraîne concernent d'abord l'exercice de la sexualité, mais auront évidemment un impact direct sur la famille. Elle permet aux femmes de dissocier sexualité et procréation, aux couples de dissocier rapports amoureux et projet d'enfant et aux futurs parents de contrôler leur projet d'enfant (soit le nombre et le moment des naissances dans leur vie). Il importe cependant de ne pas faire de la contraception efficace *la cause* de la baisse récente de la fécondité mais *un moyen*⁷ que les couples ont utilisé pour avoir les enfants désirés et pour rajuster la dimension de leur progéniture au contexte de la société contemporaine⁸.

Plus spectaculaire que la mise en marché de la pilule, l'apparition des nouvelles technologies de la reproduction (NTR), dans les années soixante-dix, ne concerne pour l'instant qu'une petite fraction de la population, surtout celle qui est touchée par l'infertilité. Cependant, qu'il s'agisse des «mères porteuses» fécondées par le sperme du «père», qu'il s'agisse de «fécondation *in vitro*» ou d'insémination artificielle, les NTR comportent des interventions médicales, des transactions financières et des conséquences légales et juridiques qui

⁵ Il importe de noter que cette «révolution contraceptive» n'équivaut toutefois pas à une maîtrise complète de la vie féconde: encore de nos jours, l'éducation sexuelle est souvent déficiente, la pilule contraceptive a des effets nocifs sur la santé, le stérilet n'est pas supporté par toutes et l'accès à l'avortement n'est pas le même dans toutes les régions du Québec.

⁶ Des données plus récentes manquent, qui pourraient nous permettre de voir si le condom est plus largement utilisé au début des années quatre-vingt-dix. En 1984, il ne représentait que 8,4% des méthodes contraceptives utilisées.

⁷ Les démographes sont formels là-dessus. Voir Leridon (1987) et Westoff et Ryder (1977).

⁸ Voir ci-après la section consacrée à l'enfant.

soulèvent de très fortes questions morales dans nos sociétés. On voit encore mal l'incidence qu'auront les NTR sur la vie familiale.

C. Les femmes mariées et le marché du travail

[Retour à la table des matières](#)

Jusqu'aux années soixante, la main-d'œuvre féminine était majoritairement composée de célibataires (62,7% en 1961). A la fin des années quatre-vingt, la proportion est renversée et ce sont les femmes mariées qui constituent (62,2% en 1987) le plus fort contingent de travailleuses (Paquette, 1989, p. 17). Que s'est-il passé?

Les femmes mariées vont augmenter progressivement leur participation au salariat à partir des années quarante, d'abord à la faveur de la guerre. C'est autour de 1965 que s'amorce leur entrée massive sur le marché du travail. Et si, au début des années soixante, les jeunes femmes laissent leur emploi pour se marier, elles agiront autrement vers 1970, ne gagnant le foyer qu'à la naissance du premier enfant. Dans les années quatre-vingt, la maternité n'est plus un obstacle à la vie professionnelle pour la plupart: ainsi, en 1987, 57% des mères de jeunes enfants sont également des travailleuses salariées (Paquette, 1989, p. 16).

Même si elles sont mères, les femmes mariées se sont donc intégrées, progressivement mais inexorablement, au marché du travail. Elles l'ont fait souvent à temps partiel, de façon discontinue (Kempeneers, 1991) et bien que le salaire féminin, en proportion de celui des hommes, soit toujours demeuré beaucoup plus faible pendant cette période, c'est-à-dire autour des deux tiers. L'impact le plus visible d'un tel changement sur la famille concerne les rôles matrimoniaux: le couple ménagère pourvoyeur a été peu à peu remplacé par un couple à double salaire. On admet maintenant qu'un revenu unique ne suffit plus aux ménages canadiens et que «c'est la contribution croissante des femmes qui a permis de ralentir la baisse du revenu réel des familles depuis 1979. Autrement dit, leur participation à l'emploi est devenue une nécessité» (Kempeneers, 1987, p. 68). L'emploi accru des femmes mariées a entraîné certains aménagements sociaux, nécessaires pour venir en aide aux mères travailleuses: congés de maternité obtenus en 1972 pour les travailleuses canadiennes, parfois bonifiés dans certaines conventions collectives; garderies publiques obtenues lentement et chichement à partir de 1974 (elles sont

encore très coûteuses pour les parents et les places disponibles ne répondent qu'en partie aux besoins).

Si les aménagements sociaux pour aider les femmes à concilier travail et maternité sont lents à s'instaurer, les aménagements privés ne le sont pas moins: les conjoints et pères participent encore partiellement et insuffisamment à la vie domestique (Le Bourdais, Hamel et Bernard, 1987; Mercier, 1990). Cette situation impose aux femmes la double journée de travail ou l'emploi à temps partiel et, sans aucun doute, incite les familles à recourir davantage aux biens et services du marché ⁹.

Une seconde répercussion de l'importance grandissante du travail rémunéré dans la vie des femmes consiste en une modification des projets d'enfant ainsi que du calendrier des naissances. Ainsi les femmes très scolarisées, qui auront consacré les années de leur vingtaine à poursuivre des études universitaires et à s'investir dans un projet professionnel, auront de plus en plus leurs enfants dans la trentaine ¹⁰, alors qu'autrefois, la petite minorité de celles qui devenaient «femmes de carrière» renonçaient le plus souvent à la maternité.

D. La scolarisation des jeunes

[Retour à la table des matières](#)

L'un des phénomènes les plus marquants des sociétés contemporaines est l'importance accrue que prennent l'école et le savoir dans la vie des individus, dans leur intégration au marché du travail et dans leur maintien en emploi. Au Québec, si la loi de l'obligation scolaire est tardive (1943), les taux de scolarisation demeurent bien en deçà de ceux des pays développés jusqu'à la réforme de l'éducation des années soixante, qui donnera une impulsion très forte à la scolarisation des jeunes et prélèvera des fonds extrêmement importants dans les coffres de l'État. Rappelons brièvement quelques données statistiques: dans les années cinquante, à la septième année de l'école primaire, 40% des garçons ont déjà abandonné leurs études et seulement une petite minorité (4% de la population masculine jeune chez les francophones) se rend à l'université; trente ans plus tard, on constate que près des deux tiers des

⁹ Voir la section consacrée à la «macdonalisation» de la vie quotidienne.

¹⁰ La proportion de femmes primipares (mères d'un premier enfant) après l'âge de 30 ans parmi les Canadiennes est passée de 14% en 1970 à 26% en 1982 (Romaniuc, 1984, p. 115).

jeunes, autant les filles que les garçons, accèdent au cours collégial et, plus du quart, à l'université (P. Dandurand, 1990).

L'allongement de la scolarisation a indéniablement repoussé le seuil de l'âge adulte chez les jeunes, ce qui a eu de nombreuses conséquences sur la vie familiale. Dans le Québec des dernières décennies et malgré la gratuité de l'enseignement jusqu'à l'université et la généralisation progressive du travail chez les étudiants, ce phénomène a d'abord signifié un soutien parental prolongé pour les jeunes, que ce soit en termes de débours ou de manque à gagner pour la famille. Ce n'est sans doute pas un hasard si l'application de la réforme québécoise de l'éducation a coïncidé avec un accès massif au travail rémunéré des femmes mariées (qui sont aussi des mères d'adolescents et de jeunes adultes). Demeurer à l'école plus longtemps a aussi signifié, pour les jeunes, de retarder leur entrée sur le marché du travail et, chez les filles, de reporter leur projet de maternité: ainsi, les femmes plus scolarisées, nous l'avons vu, auront tendance à avoir leurs enfants après l'âge de trente ans. Il est en outre probable qu'une condition prolongée d'étudiant n'ait pas été étrangère, dans les années soixante-dix et quatre-vingt, à l'établissement de nouvelles formes de conjugalité (unions de fait) et au chevauchement des études et du travail chez les jeunes.

E. La sécularisation de la société et l'extension du rôle de l'État

[Retour à la table des matières](#)

Les années soixante furent marquées par la baisse de l'influence de l'Église catholique dans la société. L'importance culturelle de l'Église pour la vie familiale était considérable: non seulement fut-elle, jusqu'en 1968, la seule officiante des rituels de la naissance, du mariage et de la mort (en plus d'être responsable de l'enregistrement de la population en ces occasions), mais elle occupait une place hégémonique dans la formulation et l'observance des règles et des normes de conduite de la vie privée (en particulier sur le contrôle des naissances), intervenait auprès des familles à travers les organismes d'aide (orphelinats, services d'adoption et hospices) et d'encadrement (par exemple des associations de tempérance comme les Lacordaire) et, enfin, assurait une présence quotidienne auprès des paroissiens (le bureau du presbytère).

Dès lors, le rôle croissant que joue l'État dans la société québécoise vient s'inscrire dans un processus de sécularisation et d'influence croissante, dans la

vie privée des individus, de l'appareil juridique et des services socio-sanitaires et scolaires. C'est alors sous l'appellation État-providence que les gouvernements implantent des programmes d'assistance et d'assurance sociale et qu'ils établissent des organismes bureaucratiques pour dispenser de tels services.

Ces changements auront des répercussions de tout genre sur la vie familiale. C'est d'abord la législation concernant la famille qui est largement amendée. Entre 1964 et les années quatre-vingt, le droit familial sera rajeuni et tentera de faire disparaître les articles discriminatoires à l'endroit des femmes et des enfants (Joyal, 1987). Tributaire du *Code Napoléon*, notre code civil avait maintenu jusqu'en 1964 l'incapacité juridique de la femme mariée et la «puissance maritale» de l'homme dans le mariage. Il a fallu attendre 1977 pour que «l'autorité paternelle» dans la famille soit remplacée par «l'autorité parentale» et 1980, avec la refonte complète du droit de la famille, pour que soient proclamées l'égalité des conjoints et celle des enfants, et pour que la filiation naturelle soit légitime. Du côté fédéral, le Québec obtenait en 1968 des cours provinciales de divorce ¹¹; au même moment, la législation du divorce sera modernisée par l'élargissement des motifs de dissolution et plus tard, en 1985, par l'introduction du divorce sans faute. La prolifération des désunions et la pauvreté des familles monoparentales dirigées par les femmes obligera le Québec à légiférer pour faciliter la perception des pensions alimentaires que doivent verser les pères ainsi que pour obliger les conjoints au partage des biens au moment de la rupture d'union (*Loi sur le patrimoine familial*, 1989).

Si les changements législatifs concernant la vie familiale sont nombreux, les interventions étatiques du domaine socio-sanitaire ne sont pas moins importantes, même si leurs répercussions sont moins manifestes. C'est aux personnes non salariées, dites «improductives» (qu'elles le soient momentanément ou durablement), que ces programmes étatiques s'adressent principalement. L'offre accrue de services et de prestations que dispense l'État par le biais de ses programmes d'assistance et d'assurance sociale va permettre aux personnes âgées, malades, handicapées ou chômeuses de conserver, même sans salaire, une certaine autonomie financière et personnelle. On oublie souvent de rappeler que les familles devaient auparavant puiser à leur budget afin de pourvoir à de tels besoins ou bien devaient assumer gratuitement ces services, à domicile. C'est donc les familles, et principalement les femmes dans les familles, qui sont, avec ces mesures, partiellement soulagées de leurs obligations d'assistance (qu'elles soient légales ou morales) envers leurs enfants, leurs parents âgés et les autres parents dans le besoin. Cette dépendance moins grande des «improductifs» envers leurs proches, qui est un gain réel des sociétés modernes, va alléger les relations familiales ainsi que les charges

¹¹ Il importe de rappeler que, face à la loi sur le divorce, proclamée en 1968, l'Église catholique canadienne, qui est surtout québécoise, a affiché une position neutre, signe très clair que la sécularisation de notre société est alors désormais perçue comme inéluctable (Dandurand, 1988, p. 33 et 34).

qu'assumaient, avant la mise en place de l'État-providence, les adultes d'âge moyen et les enfants aînés. Le recul de l'État-providence, pendant les années quatre-vingt, fait craindre un retour en arrière à cet égard.

F. La judiciarisation et le «counseling» professionnel dans nos existences

[Retour à la table des matières](#)

La prolifération des appareils d'État dans différents domaines (justice, santé, services psychosociaux ou éducation) ainsi que la professionnalisation accrue dans le secteur des services de la sphère du travail vont provoquer l'intrusion de l'expert dans la culture et les relations du privé: l'avocat, le médecin, l'infirmière, le travailleur social, le psychologue, le sexologue ou le criminologue vont se faire les porte-parole des nouvelles normes de comportement, encadrer des conduites, prodiguer des conseils et arbitrer les conflits de la vie domestique, comme le prêtre et parfois le médecin de famille le faisaient dans la société traditionnelle. Qu'il s'agisse de soin et d'éducation des enfants ou des adolescents, de difficultés matrimoniales, de problèmes de comportement ou de délinquance, les couples et les parents font désormais appel aux conseils de spécialistes. Car l'affection, les «remèdes de grand-mère» ou le bon sens ne suffisent plus, il faut s'appuyer sur les savoirs institués de la psychologie, de la puériculture, de la pédiatrie, etc. Et quand les «problèmes» sont plus graves (abus sexuel, violence ou inceste, divorce ou pension alimentaire impayée), on consulte la travailleuse sociale ou le psychothérapeute, on s'adresse aux préposés à l'enquête sociale, à l'avocat ou même aux tribunaux, qui cherchent à trancher les conflits et à résoudre les difficultés. C'est ainsi que les problèmes du privé se règlent de moins en moins dans le secret du confessionnal ou dans le seul cercle étroit des conversations de cuisine ou de taverne, mais dans les cabinets des professionnels, les bureaux des administrations socio-sanitaires publiques ou encore dans les cours de justice.

G. La «macdonalisation» de la vie quotidienne ¹²

[Retour à la table des matières](#)

Le monde de la consommation a largement envahi l'espace familial depuis les années soixante. Ainsi, le marché a assuré un supplément de biens et de services aux familles: non seulement restauration mais aussi entretien ménager et nettoyage des vêtements, confection des repas, vente d'appareils électroniques et électroménagers, et même, services de garde privés. En plus de commercialiser le travail domestique, le marché s'est également imposé aux familles dans l'organisation de leurs loisirs. Ainsi en est-il des voyages, des sports et des médias, en particulier de la télévision qui, comme véhicule de la publicité, stimule à son tour la consommation, non seulement celle des familles mais aussi celle de chacun, du plus jeune au plus vieux, car de Mitsou à Michel Louvain, le disque, la cassette et la vidéocassette sont maintenant «programmés» en fonction de chaque tranche d'âge.

De cet envahissement de la sphère domestique par le marché, on peut tirer certaines considérations sur la vie familiale. D'abord, le «rattachement à une entité familiale n'est plus aussi nécessaire à la survie des individus», comme le montre l'augmentation spectaculaire des ménages non familiaux (Langlois, 1990). Si, jusqu'à maintenant, ces ménages ont été davantage occupés par des femmes seules, les hommes s'y retrouveraient de plus en plus. Il est possible que l'offre croissante, par le marché, de biens et services auparavant dispensés dans le cadre familial soit à relier à la récente baisse des taux de nuptialité des hommes en deçà de ceux des femmes, alors que, depuis des décennies, les chiffres montraient l'inverse. Inexpliqué jusqu'à maintenant, ce phénomène, qui s'accroît au Québec depuis 1980, est également observable, ces dernières années, dans plusieurs pays occidentaux (Duchesne, 1991, p. 76) ¹³. Une seconde constatation porte sur l'augmentation de la main-d'oeuvre féminine: ces conjointes ou mères de familles qui deviennent (ou demeurent) salariées sont la plupart du temps employées dans le secteur en expansion des services et y sont occupées à des tâches similaires (bien que rémunérées) à celles qui étaient les leurs au foyer: préparation ou service de la nourriture, entretien (ou vente) du vêtement, nettoyage, soin des enfants. Il semble bien que le marché soit en train d'opérer une sorte de socialisation du travail domestique tout en

¹² L'expression est du sociologue canadien Wellman (1981, p. 194), qui l'utilise pour désigner «an increasing reliance on corporate resources for reproduction».

¹³ Cette hypothèse est inspirée partiellement de l'analyse d'Ehrenreich (1983).

conservant, dans le domaine des emplois, le même clivage sexuel que dans la maisonnée.

H. Les milieux de travail: les aléas de la transition vers une société postindustrielle

[Retour à la table des matières](#)

En plus d'avoir accueilli une main-d'œuvre féminine plus importante à la faveur du développement accéléré des services sur le marché du travail, en plus d'avoir maintenu, par ce biais, le développement de la consommation de biens et services, les entreprises ont-elles été uniquement préoccupées d'introduire de nouvelles technologies, de produire davantage et d'accéder à de nouveaux marchés? Ou ont-elles été sensibles à l'évolution des changements familiaux qui ont marqué la vie des travailleurs depuis un quart de siècle?

On peut d'abord se demander si les milieux de travail ont pris en considération les responsabilités familiales de leurs travailleurs et de leurs travailleuses. On sait que les syndicats des employés des secteurs public et parapublic ont négocié et obtenu en 1979 des congés de maternité qui sont encore aujourd'hui parmi les plus avantageux d'Amérique du Nord. Ce mouvement a-t-il été suivi par les autres secteurs du travail? Une analyse récente du contenu des conventions collectives signées au Québec entre 1980 et 1988 (Beaupré, 1989) donne un aperçu d'ensemble de la question. En ce qui touche les congés de maternité, on constate la présence de clauses dans plus de deux tiers des conventions en 1987, alors qu'en 1980, c'était le cas d'environ la moitié. Cependant, deux fois sur cinq, l'employeur n'assure aucune rémunération et, une fois sur quatre, la convention ne contient aucune précision sur le sujet. Le congé de maladie est présent dans la moitié des conventions et le congé parental est maintenant plus répandu (7% en 1980 et 15% en 1987). Le temps de travail n'a pas bougé en termes d'heures entre 1980 et 1987, mais la semaine de travail comprimée a fait certains progrès (de 13 à 22%), de même que l'horaire flexible (de 3,5 à 7%). Les garderies en milieu de travail sont en nombre dérisoire (0,2% en 1980 et en 1987) et moins de la moitié des salariés à temps partiel (surtout des femmes) peuvent bénéficier des mêmes clauses que les salariés à temps plein.

On doit constater que les efforts des employeurs québécois pour s'adapter aux changements familiaux sont plutôt médiocres si on les compare à ceux de la plupart des pays européens. Qu'en est-il maintenant des ouvertures qu'offrent les milieux de travail aux jeunes qui sont en âge de fonder une famille? À ce chapitre, l'entreprise paraît très peu concernée par la précarisation persistante, depuis 1975, des jeunes par rapport à l'emploi, précarisation qui les maintient dans une situation de pauvreté¹⁴ et d'incertitude: la courte durée des emplois, leur caractère temporaire ou le fait qu'ils soient souvent à temps partiel, l'absence d'avantages sociaux et de protection dans les conventions collectives, les bas salaires versés et le chômage intermittent (Gauthier, 1991) repoussent une véritable «installation» des jeunes sur le marché du travail, parfois jusqu'à la trentaine. Une telle précarisation rend difficile, et déplace à un âge plus avancé, un établissement conjugal qui puisse déboucher sur un projet d'enfant.

S'il est vrai que la scolarisation prolongée des jeunes éloigne le seuil d'entrée à l'âge adulte, la situation que le marché du travail fait aux jeunes travailleurs et aux jeunes parents depuis une quinzaine d'années semble avoir un effet analogue qui, à son tour, se répercute sur la vie familiale et sur le faible régime démographique qui est actuellement le nôtre.

2. Une vie familiale en transformation

[Retour à la table des matières](#)

Jusqu'ici, nous avons pu constater à quel point la sphère privée n'est pas coupée de la sphère publique et que les changements qui s'observent dans l'une se répercutent inmanquablement dans l'autre. Ainsi la vie familiale a-t-elle été touchée par les principaux changements de société qui ont marqué les trente dernières années.

Avant de se pencher sur les parcours de vie familiale selon les âges, il importe de présenter et de commenter quelques données chiffrées qui donnent une idée d'ensemble des principaux changements familiaux qui ont pris place entre 1960 et 1990. On pourra par la suite constater qu'en plus d'être influen-

¹⁴ Entre 1974 et 1986, au Québec, l'augmentation des revenus chez les moins de 35 ans a été de 3% alors qu'elle s'est chiffrée à 13% pour les 35-64 ans. Voir Morin, Rose et Mongeau (1988).

cée par la société ambiante, la vie familiale a sa dynamique propre et peut même avoir un effet de retour sur les grandes institutions de la vie publique.

A. Quelques jalons démographiques et sociologiques

[Retour à la table des matières](#)

En 1986, trois ménages québécois sur quatre sont dits «familiaux», c’est-à-dire qu’ils se composent, selon les définitions des statistiques officielles, de couples ou de parents avec enfant(s), qu’ils soient seuls ou en couple¹⁵. Dans les autres ménages vivent les personnes seules ou celles qui cohabitent avec d’autres parents qu’un ascendant ou descendant, ou encore avec des personnes qui n’ont aucun lien de parenté. C’est dire que la vie familiale demeure encore fortement reliée à la résidence commune, du moins à certaines périodes de la vie.

Le couple ou le parent seul. Ce sont les changements qui touchent la conjugalité qui apparaissent les plus subits et les plus spectaculaires dans les années 1960-1990. L’après-guerre constitue l’âge d’or du mariage: fort taux de nuptialité et stabilité remarquable des unions qui étaient moins touchées par la mort qu’autrefois et encore peu dissoutes par les ruptures volontaires. C’est au début des années soixante-dix que les conduites matrimoniales s’altèrent rapidement (R. Dandurand, 1988 et 1990). Après l’adoption de la loi fédérale du divorce, ce sont d’abord les taux de divortialité qui vont augmenter: de 8% en 1968, ils vont passer à 38% en 1976 et 45% en 1987; c’est donc près d’un mariage sur deux qui se termine maintenant par un divorce. Second indice: les taux de nuptialité ne cesseront de baisser après 1972, alors que plus de neuf célibataires sur dix se mariaient légalement avant l’âge de 50 ans; en 1987, ce ne serait plus le cas que d’environ deux sur cinq. En revanche, les unions libres, fortement désapprouvées dans les années soixante, vont être de plus en plus tolérées, qu’elles soient un prélude ou un substitut au mariage. En 1986, le Québec avait le taux de cohabitation le plus élevé au Canada: 15%. Mais c’est surtout chez les jeunes ménages qu’on trouve ces pratiques. Et comme les conjoints de fait ne se marient plus nécessairement quand ils attendent un

¹⁵ Dans les sociétés contemporaines, il est certain que la sphère privée n’est pas exactement et toujours un espace familial; mais chaque individu, au moins dans son enfance, vit dans une famille, que ce soit avec un ou des parents biologiques, adoptifs ou dans une famille d’accueil. A cet égard, la vie familiale concerne *tous* les individus.

enfant, le pourcentage des naissances hors mariage a fortement remonté, représentant en 1989 le tiers de toutes les naissances (c'est dix fois plus qu'en 1960!).

En moins de deux décennies, le paysage matrimonial s'est donc transformé, d'un modèle quasi unique d'union indissoluble, sanctionnée par l'Église, à une véritable mosaïque de situations: mariage religieux, mariage civil, ou union consensuelle suivie ou pas d'un mariage; divorce, séparation ou «désunion libre», chacun pouvant être suivi ou pas de remariage, ou de recohobitation.

Le fait que le mariage soit désormais dissoluble va transformer les rapports conjugaux. Comment interpréter ces phénomènes? Si les statistiques laissent voir une montée brutale des ruptures conjugales à compter de 1970, ce n'est pas parce que, dans l'intimité des foyers, on passe, du jour au lendemain, de l'harmonie à la discorde conjugale. Il faut plutôt voir qu'à compter des années soixante-dix, sont désormais levées des contraintes juridiques, religieuses et économiques qui ont longtemps maintenu une partie des couples unis aux yeux de la société mais désunis au sein de la maisonnée. Il est dorénavant *possible de mettre fin à un mariage malheureux*, et c'est ce que feront de nombreux couples: deux fois sur trois au moins, ce sont les femmes qui prendront l'initiative des ruptures et le récit de leur vie conjugale antérieure laisse entrevoir, la plupart du temps, des rapports très inégalitaires entre époux (Dandurand et Saint-Jean, 1988).

Avec la prolifération des ruptures d'union, apparaissent dans le paysage familial les foyers monoparentaux et reconstitués. L'augmentation de la monoparentalité est spectaculaire: entre les recensements de 1971 et de 1986, le nombre de ces foyers va croître de 67% alors que celui des foyers biparentaux ne s'accroissait que de 10%. Ayant une femme à leur tête plus de huit fois sur dix, ces familles vivent majoritairement dans la pauvreté, souvent sous la dépendance des programmes d'aide de l'État. Il s'agit actuellement de l'un des groupes les plus vulnérables de notre société. Quant aux foyers reconstitués, leur nombre est difficile à estimer, les statistiques officielles ne compilant pas les remariages.

La désaffection à l'égard du mariage est donc très nette pendant cette période: en même temps que le couple ménagère-pourvoyeur devient de plus en plus rare (majoritaire dans les années soixante, cet arrangement n'est plus le fait que de 16% des couples en 1981), les conjoints choisissent de moins en moins le mariage, rompant plus fréquemment leur union et recherchant d'autres situations: union de fait ou cohobitation avec d'autres personnes. Les types d'union auront à leur tour un impact sur la fécondité: les couples mariés mettront au monde plus d'enfants que les conjoints de fait (Péron, Lapierre-Adamcyk et Morissette, 1987).

Les enfants. Après avoir vécu l'explosion démographique de l'après-guerre, les Québécois des années soixante vont, à l'instar de la plupart des Occidentaux, réduire considérablement leur progéniture: on passe ainsi, entre 1961 et 1971, d'une moyenne de 4 à 2 enfants par famille. Par la suite, les indices de fécondité vont chuter jusqu'à 1,4 au milieu des années quatre-vingt pour remonter à 1,6 en fin de décennie. Parallèlement, on observe une homogénéisation de la petite famille à deux enfants, quel que soit le milieu d'appartenance.

Au Québec, ces dernières années, on s'est beaucoup interrogé sur cette baisse de la fécondité et ce, pendant que l'État mettait en place une politique dite familiale (Dandurand, 1987), dont la principale mesure a consisté à verser des primes à la naissance (Dandurand et Kempeneers, 1990). Pour expliquer le faible régime de fécondité, on a invoqué des arguments plus ou moins moraux touchant les mentalités de nos contemporains: «manque de responsabilité» des jeunes, «égoïsme» des femmes qui cherchent à poursuivre un projet professionnel plutôt que de s'en tenir à leur «rôle naturel» de mère, etc. Plus sérieusement, on s'est interrogé sur l'impact de la révolution contraceptive sur le faible régime démographique. On a constaté que la contraception efficace a été «un moyen» important qu'ont utilisé les couples *pour avoir les enfants souhaités, au moment où ils s'avaient prêts à les mettre au monde*. Mais on s'est rarement interrogé plus en profondeur sur l'évolution du rôle et du sens de l'enfant dans les sociétés contemporaines.

En réalité, on pourrait avancer que «l'invention» d'une contraception efficace va contribuer à mieux adapter l'institution familiale aux sociétés industrielles et postindustrielles. Rappelons qu'avec le passage graduel à une société industrielle, l'enfant cesse peu à peu d'être une main-d'œuvre de l'entreprise familiale (ferme, artisanat, commerce) et qu'il devient de plus en plus un écolier (la loi d'obligation scolaire de 1943 s'applique aux enfants jusqu'à 14 ans) et plus tard un étudiant (la réforme des années soixante y incite en rendant l'éducation gratuite jusqu'à l'université). C'est également peu à peu que l'enfant (ou plus exactement le descendant) cesse d'être quasi le seul soutien potentiel de ses parents en cas d'invalidité, de maladie, de décès précocé, ou tout simplement à la vieillesse¹⁶. Et ce, parce que l'État prend la relève dans l'assistance aux «improductifs». C'est ainsi que la fonction économique, instrumentale de l'enfant va être supplantée par la fonction affective, qui prendra une place centrale. Sur le plan matériel, *de ressource* pour la famille, l'enfant va devenir davantage *une charge* pour ses parents. Comment,

¹⁶ Les sociétés du Tiers-Monde actuel, qui tirent leur subsistance des petites exploitations agricoles, mettent encore à contribution la main-d'œuvre enfantine. Cette fonction économique, conjuguée aux taux élevés de mortalité infantile dans ces pays, aident à comprendre pourquoi ces populations ont des taux de fécondité si élevés.

dans cette perspective, ne pas voir la «petite» famille composée de deux enfants comme l'aboutissement de cette évolution, beaucoup plus sociologique que morale?

Les adultes qui vivent hors de l'espace familial. Le nombre d'adultes qui vivent dans une résidence non familiale a plus que doublé durant cette période, passant de 11% à 26% entre 1961 et 1986. D'abord composée de jeunes et de personnes âgées (qui bénéficient alors des nouveaux programmes de sécurité de la vieillesse), cette population s'est élargie, ces dernières années, à des personnes adultes (et surtout des femmes) divorcées, séparées ou célibataires, qui, précisons-le, ne sont pas pour autant privées de liens conjugaux ou parentaux actifs. Par exemple, la «conjugalité non cohabitante», selon l'expression des sociologues français Martin et Le Gall (1991, p. 61), serait le nouveau mode de vie adopté par des couples, plutôt à l'aise financièrement, qui maintiennent une relation amoureuse stable sans vivre sous le même toit.

Entre 1960 et 1990, le processus constant d'individualisation des résidences demeure indéniable, mais il n'implique pas nécessairement une solitude plus grande des personnes, pas plus qu'une forte distension des rapports avec leur famille. Souvent les liens familiaux sont très vivants sans, bien sûr, qu'on habite dans la même résidence.

C'est le cas des sociabilités qu'on a pu observer dans les relations de parenté. Des études menées ces dernières décennies ont montré que ces relations étaient encore importantes dans les sociétés avancées. Que ce soit dans les migrations (de la campagne à la ville ou d'un pays à l'autre), que ce soit dans les événements difficiles ou importants de la vie (maladie, naissances, ruptures d'union), la parenté joue un rôle prépondérant dans les sociabilités des familles et ce, dans la plupart des ménages, mais surtout en milieu populaire. Si les personnes jeunes et âgées vivent, davantage qu'auparavant, en résidence séparée, elles s'installent généralement à proximité de leur parenté ou, si elles doivent s'éloigner, communiquent régulièrement par ces moyens modernes que sont le téléphone et l'automobile; elles se fréquentent (au chalet, au camping, aux quilles, dans les fêtes de famille) et, en certaines circonstances, s'entraident (Fortin, 1987; Dandurand et Ouellette, 1992). Il est probable que cette distance entre les générations rend les relations de parenté plus harmonieuses (qu'autrefois) dans la mesure où les personnes âgées et les jeunes dépendent beaucoup moins, sur le plan matériel, des adultes d'âge moyen (Goody, 1988, p. 10).

B. Des parcours de vie complexes de la naissance à la mort

[Retour à la table des matières](#)

Pendant la période 1960-1990, les parcours de l'existence ont subi des modifications majeures. Si la vie des Québécois contemporains s'est encore allongée ces dernières décennies, repoussant les atteintes de la mort sinon de la maladie, son déroulement est également devenu plus complexe. Par rapport à l'après-guerre, le dernier quart de siècle révèle des trajectoires personnelles plus marquées par l'instabilité et le changement, des trajectoires qui se développent de façon moins linéaire. Le pluralisme des types de familles, les possibilités nouvelles d'échapper à un destin familial, l'alternance de résidence entre la vie en solitaire et en groupe, tous ces phénomènes ont fractionné les parcours de l'existence. De plus, la désaffection à l'égard de bien des règles, normes et rituels de passage (Lemieux, 1990) a rendu les transitions entre les âges et les statuts beaucoup plus indéterminées.

Les parcours de vie familiale que nous allons examiner s'amorcent avec la famille d'origine, où l'individu est enfant, et se terminent à la phase de la vieillesse, après avoir passé par le moment où la plupart des adultes fondent une famille à leur tour, appelée ici famille de procréation. Aux deux extrémités de l'existence, les êtres humains apparaissent plus vulnérables, dépendants des solidarités sociales ou familiales.

Naître et vivre dans sa famille d'origine. Pour la période où les individus vivent dans leur famille d'origine, on a vu se préciser et se différencier considérablement les diverses étapes: le nourrisson, le bambin, l'enfant et l'adolescent, autant de catégories de plus en plus spécifiques, qui trahissent une complexification du monde de l'enfance, que les experts et professionnels ont contribué à imposer et qui imprègnent de plus en plus les pratiques parentales. Les fonctions affectives prenant une place accrue dans les familles, les modèles d'éducation familiale sont moins autoritaires, plus permissifs, mais on déplore encore, et comme autrefois, que des enfants soient négligés, brimés ou molestés.

Une bonne partie de la vie des enfants (et des adolescents) se passe dorénavant à l'école et, dès la fin des années soixante-dix, avec le maintien des

activités professionnelles des mères, bien des bambins sont à la garderie ou avec la gardienne. Comme la télévision fait aussi partie de leur vie et qu’ils développent tôt des relations avec leurs pairs, on peut dire que les enfants d’aujourd’hui ont très précocement un environnement ouvert sur le monde extérieur.

Avec la baisse de la natalité et la réduction des fratries, ces enfants risquent davantage d’être uniques ou de n’avoir qu’un *sibling*. Et avec l’instabilité conjugale de leurs parents, en cas de rupture, ils vivront probablement avec leur mère, pendant que leur père le plus souvent s’éloignera d’eux, cessant de les visiter régulièrement et de verser une pension alimentaire ¹⁷. À la faveur des unions de leurs parents, d’autres adultes pourront s’ajouter au cercle familial, qu’ils appelleront «la blonde de mon père» ou «ma troisième grand-mère». Ainsi leur monde domestique sera-t-il davantage peuplé d’adultes que d’enfants.

À l’adolescence, les pairs auront pris une importance accrue dans leur vie: ils baigneront dans une culture très particularisée, largement issue du marché, où le vêtement et surtout la musique sont des «arte facts» centraux. Les pratiques sexuelles, de plus en plus précoces parce que plus tolérées, et le travail (à temps partiel) chez plusieurs d’entre eux sont deux phénomènes qui indiquent une transition floue et moins institutionnalisée qu’autrefois à l’approche de la maturité légale, maintenant fixée à 18 ans.

Être jeune, s’émanciper du foyer familial et «expérimenter» la vie. C’est au moment du passage entre la famille d’origine et la famille de procréation que prennent place les changements parmi les plus évidents des dernières décennies. Le démographe Le Bras (1983, p. 116) a observé comment, dans les sociétés développées, les années cinquante et soixante différaient à cet égard des années soixante-dix et quatre-vingt. Dans l’après-guerre, souligne-t-il,

[...] la famille succède à la famille sans transition. La post adolescence dont on observe aujourd’hui l’extension n’a aucun espace: on saute d’une étape à la suivante du cycle de vie sans souffler. A peine finies les études, un emploi, à peine obtenu l’emploi, un mariage, à peine marié, un premier enfant, puis les suivants.

Les conditions de vie des jeunes ont beaucoup changé depuis vingt-cinq ans, modifiant les étapes de leur passage à la vie adulte ; l’allongement considérable de la scolarisation et la détérioration marquée, depuis 1975, de la

¹⁷ Un sondage mené en 1987 auprès d’un échantillon représentatif de familles monoparentales québécoises montre que 38% seulement des parents non gardiens (très majoritairement des pères) conservent un contact au moins mensuel avec leur(s) enfant(s) et qu’une proportion à peine plus élevée (environ 40%) d’entre eux s’acquittent de leurs obligations alimentaires en leur versant une pension. Voir Renaud, Jutras et Bouchard (1987).

position des jeunes sur le marché du travail (bas salaires, instabilité d'emploi et chômage) les maintiennent dans «l'intermittence études-emploi-chômage» et retarde d'autant plus leur pleine accession à l'âge adulte. Ils ne sont plus des enfants, ni biologiquement ni socialement, et leur recherche d'autonomie face aux parents est nettement affirmée (Bernier, 1990). Ils ne sont pas encore tout à fait des adultes non plus, leur indépendance économique étant précaire, souvent jusqu'à la trentaine (Gauthier, 1991). Ils vivent ainsi nombreux sous le seuil de la pauvreté¹⁸ avec des salaires insuffisants, ou carrément sans emploi, et alors sous la dépendance des parents ou de l'État.

À cette période de la vie, quant à leur établissement en résidence, diverses possibilités s'offrent aux jeunes adultes d'aujourd'hui. Ou bien ils prolongent la cohabitation avec leurs parents: ainsi, au Québec, à la faveur de la crise de 1982, une tendance bien amorcée depuis l'après-guerre, le départ de plus en plus précoce des jeunes du domicile parental pour s'établir en ménage distinct, s'est infléchi entre 1981 et 1986 (Langlois *et al.*, 1990). Ou bien les jeunes vivent seuls ou en ménage avec des copains. Ou bien, alternative plus récente, ils combinent la cohabitation avec des copains *et* avec un partenaire sexuel. Ou bien ils s'installent en union libre, repoussant si possible le projet de se marier et d'avoir un enfant.

Avec la jeunesse, on entre donc dans une période qui prend généralement place entre la décohabitation familiale et la formation d'une nouvelle famille. Certains auteurs ont qualifié ce «nouvel âge de la vie» de période d'«expérimentation» des diverses facettes de la vie adulte (Galland, 1990). Si l'on est contraint d'«expérimenter» le monde du travail par la précarité, on «expérimente» maintenant les rapports amoureux et la conjugalité hors des institutions matrimoniales. En effet, si en 1960, on se mariait avant de vivre en couple et d'avoir des enfants, après 1975, on va peu à peu se marier de moins en moins et le faire plus tardivement. Ainsi, entre 1976 et 1986, le nombre de jeunes Canadiens mariés à l'âge de 22 ans va passer de la moitié à un peu plus du quart. Mais cela ne signifie pas l'absence de vie en couple, comme c'était le cas fréquemment pendant les années soixante. En réalité, tout se passe comme si l'on cherchait à faire de l'étapisme, c'est-à-dire à découper en séquences distinctes les diverses dimensions du passage à la vie adulte. Après les premières relations sexuelles, qui sont de plus en plus précoces, on expérimente d'abord l'union de fait, puis le travail (ou le travail vient *avant* la vie en couple, ce qui serait plutôt un modèle privilégié en milieu ouvrier); ensuite seulement, on se mariera et on deviendra parent.

¹⁸ En 1986, chez les moins de 25 ans, 48% des personnes seules et 30% des ménages familiaux vivent sous le seuil de la pauvreté (Morin, Rose et Mongeau, 1988).

Avoir des enfants et fonder une famille à son tour. De nos jours, la fondation de la famille a donc de moins en moins comme première étape la formation du couple mais signifie essentiellement le projet d'enfant. C'est que le couple exclut souvent l'enfant et, à l'inverse, les familles sans couple, formées d'un parent et sa progéniture, sont de plus en plus répandues. Ce changement est très important par rapport aux années soixante où, hors des liens du mariage, il était très rare qu'un couple cohabite ou qu'une femme élève elle-même un enfant né de père inconnu.

Si c'est très largement un couple stable qui met en oeuvre un projet d'enfant (un couple uni par des liens légaux mais aussi, de plus en plus, par des liens consensuels), l'âge des parents à la première naissance est plus élevé qu'autrefois. On a ses enfants plus tard parce qu'on est plus scolarisé, parce que le travail est moins stable, ou bien parce qu'on veut, comme certaines femmes très scolarisées, entreprendre une carrière avant de s'adonner au maternage.

L'enfant mis au monde, la présence exclusive et continue de la mère n'est plus socialement requise. Si, depuis les années quatre-vingt, une majorité de jeunes mères garde son emploi au-delà des congés de maternité, cette situation de fait s'explique aisément: d'une part, avec l'accession accrue des filles à l'éducation et des femmes mariées au travail salarié, la plupart des mères ont dorénavant un projet professionnel en plus d'avoir un projet familial. En outre, pour la plupart des jeunes couples, les deux salaires sont devenus une nécessité. Par ailleurs, le marché de l'emploi et les protections législatives et sociales concernant la maternité sont loin de toujours assurer les mères qu'elles retrouveront leur emploi si elles s'en absentent. Cette période de la vie adulte où des parents élèvent de jeunes enfants se révèle très difficile, en particulier pour les femmes, qui conservent une bonne partie de leurs responsabilités traditionnelles: le manque de soutien adéquat à la famille, l'insuffisance des services de garde, le manque de temps et d'argent sont souvent évoqués par les jeunes parents que nous avons interrogés dans une recherche récente (Dandurand et Ouellette, 1992): ces derniers doivent donc réduire, à cette période de leur vie, les activités de loisirs et la fréquentation des amis. La vie de parent est ainsi une vie austère pour eux.

À la fin des années quatre-vingt, pour toutes ces raisons, c'est donc de plus en plus tardivement qu'on réalise le projet d'avoir un enfant. Et, malgré que le désir d'avoir un enfant paraisse encore élevé dans la population en âge de procréer, il se trouve des hommes et des femmes qui, d'indécision en ajournement, à cause d'une situation financière instable, à cause de l'hésitation à relever le défi contemporain de la parentalité ou encore à défaut d'un partenaire conjugal adéquat, repoussent ce désir jusqu'au moment où il est trop tard.

Rompre le lien conjugal. Vivre seul(e) ou revivre en couple. C'est dire que la crainte de l'instabilité conjugale, bien qu'elle ne soit pas le seul facteur, influe sur le projet de procréation des individus. La séparation d'un couple est d'ailleurs une épreuve très stressante en général, et ce l'est d'autant plus qu'il y a des enfants. A propos de leur garde et de leur entretien, les ententes entre conjoints donnent souvent lieu à des discussions pénibles et les partages (pour les biens comme pour les enfants) sont judiciairisés. Et, une fois sur trois (Renaud, Jutras et Bouchard, 1987), la violence (et souvent son cortège d'intervenants [médicaux ou psychosociaux], policiers ou maison d'hébergement) accompagnent les ruptures. Par la suite, à cause des pensions impayées et des faibles salaires versés à la plupart des femmes sur le marché du travail (Dandurand et Saint-Jean, 1988), les familles monoparentales sont démunies, ce qui plonge les enfants dans une double insécurité: celle du déracinement (changement de quartier, d'école et d'amis) et celle de la rupture (fréquente) des liens avec le père ¹⁹. Si la garde est partagée, l'enfant vit l'alternance d'une installation dans les résidences paternelle et maternelle. Comme quoi l'instabilité dite conjugale ne s'applique pas qu'aux conjoints et pourrait aussi être qualifiée de parentale.

Une désunion ne met pas fin à la vie conjugale. Les remariages ou les recohabitations sont assez fréquents, surtout chez les hommes, et s'accompagnent parfois d'une nouvelle naissance. Ce qui nous introduit à toute la complexité des familles dites recomposées ou reconstituées, dont le nombre est encore mal connu. Les familles touchées par les désunions et les unions successives prélèvent un lourd tribut d'énergie de leurs membres, autant en négociations et en incertitudes qu'en déplacements de résidence et en réinstallations. Peut-être pas davantage, cependant, que les familles d'autrefois qui vivaient le deuil d'un parent ou de profondes discordes internes sans pouvoir recourir aux ruptures légales, ou encore que celles qui connaissaient des migrations liées aux crises ou aux transformations du travail. Comme à l'échelle de la société, le changement a pris place au cœur du privé et prépare très tôt la génération montante à cette composante inéluctable des sociétés contemporaines.

Un vieillissement par étapes. La séquence où des adultes ont une famille de procréation, qu'elle soit biparentale, multiparentale ou monoparentale, prend fin au moment du départ du dernier enfant. En fonction de ce qu'a été leur vie et en fonction de la longévité qui les attend, l'étape du «nid vide» ou

¹⁹ L'expression «défiliation» a été proposée (Dandurand et Saint-Jean, 1988) pour rendre compte de ce phénomène de rupture des liens entre le parent non gardien et l'enfant. Rappelons qu'au Québec en 1987, seulement 38% des parents non gardiens (en majorité des pères) voient leurs enfants au moins une fois par mois. Voir Renaud, Jutras et Bouchard, 1987.

de «l'après-famille» risque de s'étendre sur quinze à vingt-cinq années de vie pour les générations qui, actuellement, y accèdent: elle sera vécue soit en couple, soit seul(e) ou en cohabitation non conjugale, soit, parfois précocement, en milieu institutionnel. Mais rarement, on cohabitera chez un descendant comme on le faisait autrefois. Cette période est dominée, sur le plan familial, par le rôle de grand-parent, dont l'importance est de plus en plus visible. Les recherches récentes sur l'entraide de parenté en milieu urbain montrent que le maillon le plus fort entre les générations vivant en ménages distincts demeure celui qui unit les parents et leurs descendants quand ceux-ci deviennent à leur tour conjoints et parents. Et ce lien concerne plus particulièrement la relation mère-fille. Le soutien va surtout des aînés aux cadets et touche la subsistance et la promotion de la jeune famille. Avec l'allongement de la vie, la transmission des biens familiaux, en milieux moyen et aisé, va se transformer: moins d'héritages, plus de donations entre vifs au moment de l'établissement professionnel des enfants, de la formation des couples ou des naissances.

Malgré des lois qui ont levé les restrictions quant à l'âge de la retraite, la précarisation du marché de l'emploi touche maintenant les adultes d'âge mûr: c'est ainsi que, dès la cinquantaine, des personnes quittent la «vie active», qu'elles y soient contraintes ou non. Mieux pourvues de régimes de retraite privés ou publics, les personnes âgées sont financièrement plus autonomes qu'autrefois. De plus, leur insertion sociale est meilleure dans les années quatre-vingt que dans l'après-guerre car, de moins en moins, la retraite signifie l'inaction: ainsi, outre le loisir organisé, le bénévolat prend de plus en plus d'importance chez les personnes âgées (Brault, 1990) qui, depuis le début des années soixante, ont institutionnalisé cet âge de la vie par la fondation de nombreuses associations pour les réunir et les représenter.

À cette étape, les deuils dans sa propre génération deviennent des événements fréquents et les conjointes, parce que plus jeunes que leur mari et appelées à vivre plus longtemps, connaissent le veuvage après, dans bien des cas, une longue maladie du conjoint.

La longévité a fait naître ce qu'on appelle de plus en plus un quatrième âge de la vie qui débute après 75 ans, étape où la santé décline. Sont ainsi augmentés les risques de résider en institution pour personnes âgées, ou chez soi mais avec l'aide ponctuelle de l'État ou de sa famille. Ici, les solidarités familiales, quand elles sont présentes, se renversent: si, au moment du «nid vide», le flux de biens et services va davantage des aînés à leurs cadets (leurs descendants avec jeunes enfants), à l'étape du quatrième âge, on peut voir un rapprochement des mêmes générations mais avec un flux inverse de prestations, des cadets aux aînés. Ces personnes aidantes étant en majorité des femmes qui s'occupent de leur mère en perte d'autonomie, encore une fois on

retrouve, prépondérante comme à d'autres étapes de la vie, la relation mère-fille.

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Après avoir vécu une période de stabilité remarquable dans l’après-guerre, la vie familiale des Québécois va perdre sa continuité relative à partir des années soixante. Elle va d'abord se détacher de la tutelle multiséculaire de l'Église et amorcer, à partir de la décennie suivante, un vigoureux virage vers la modernité, rejoignant ainsi, en quelques années, la plupart des sociétés développées d'Occident. Des gains importants sont ainsi faits. Les individus gagnent une plus grande liberté dans leur vie conjugale et parentale: ils peuvent mettre fin à une union malheureuse, avoir ou non un enfant, l'élever à deux ou comme parent unique, mettre au monde les enfants désirés, quand ils sont prêts à le faire.

Nous avons cherché à démontrer que l'évolution des phénomènes familiaux ne doit pas être considérée isolément mais qu'elle se poursuit en constant rapport avec une société elle-même en évolution rapide. A cet égard, *la famille n'est pas une île*. Elle ne peut donc être conçue sous le seul angle d'un refuge à l'écart des tensions, des enjeux ou des défis de la sphère publique.

Trois domaines de la vie familiale sont apparus eux-mêmes particulièrement marqués par les tensions et, de ce fait, représentent les principaux *enjeux* de l'heure.

Les hommes et les femmes en couple ont été les acteurs des *antagonismes conjugaux* qui, pendant cette période de notre histoire familiale, ont éclaté de façon plus manifeste qu'autrefois: la mise en question du mariage traditionnel s'est traduite par un nombre croissant de divorces et de séparations, par le choix alternatif d'unions consensuelles et par des manifestations de violence conjugale de plus en plus médiatisées et publiques. Les instances judiciaires et socio-sanitaires ont été sollicitées par ces tensions quotidiennes entre les sexes, qui ne manquent pas de se répercuter sur les enfants et, partant, sur l'école. Il s'agit donc de phénomènes très privés qui ont de plus en plus des répercussions dans la sphère publique.

Un second domaine de tension se place à la jonction des deux sphères. Il s'agit de *la double charge de travail (domestique et salariée) qui écho* aux*

mères, surtout depuis une quinzaine d'années, double charge qui met en cause autant le partage privé des responsabilités domestiques entre les conjoints que l'extrême lenteur de l'État et de l'Entreprise à aider les femmes à mieux harmoniser ce double rôle. Jusqu'à maintenant, dans les sociétés contemporaines, les femmes sont difficilement arrivées à se mobiliser collectivement *comme mères*. Mais la situation paraît évoluer. Outre les revendications du mouvement des femmes (et maintenant de certains organismes familiaux) pour un meilleur accès aux garderies et aux congés de naissance, on a vu poindre, ces dernières années, des organisations de mères travailleuses qui cherchent à changer l'organisation du travail ²⁰.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître que l'enjeu du *faible régime démographique* des Québécois n'est pas soulevé par des acteurs de la sphère privée. Le discours alarmiste sur *la dénatalité* provient de tribunes de la sphère publique, de l'État et ses fonctionnaires, ou de segments particuliers de la société (universitaires ou groupes nationalistes par exemple). C'est la reproduction de la société en termes de nombre (Gauvreau, 1988) qui est en cause. Mais on ne peut pas dire que c'est là un enjeu pour les familles elles-mêmes. Plutôt que la quantité d'enfants qu'ils mettront au monde, les parents sont davantage préoccupés de la qualité de vie qu'ils pourront leur offrir. C'est pourquoi, maintenant que l'enfant représente un «coût» assez élevé pour ses parents, ils ont une «petite famille». Sur ce point donc, les intérêts des familles ne s'accordent pas nécessairement avec ceux de l'État, du moins tels que formulés actuellement par les options populationnistes. Ils ne s'accordent guère plus avec les intérêts de l'Entreprise. En effet, les impératifs des milieux de travail (incitation à la productivité, non-stabilité des emplois, etc.) sont souvent en contradiction avec un espace familial qui soit satisfaisant, autant en termes de temps de loisir que de sécurité économique, deux éléments nécessaires à une minimale qualité de vie des familles.

Les défis qui attendent les acteurs familiaux sont constitués par les tensions qu'ils vivent et les enjeux qu'ils entrevoient. Les femmes sont encore très impliquées dans la vie familiale, assurant prioritairement l'entraide intergénérationnelle ainsi que le soin et l'éducation des enfants (en particulier après les ruptures). Les hommes ont fait peu de chemin: leur participation à la vie domestique ne satisfait pas les femmes et le désintérêt de plusieurs à l'égard de leur progéniture, surtout après les désunions, apparaît inacceptable aux mères. Les enfants quant à eux doivent apprendre à vivre le changement qui, avec l'instabilité conjugale et les déracinements qu'elle occasionne, les confronte très jeunes au stress de l'adaptation. Il y a là de multiples rajustements privés à

²⁰ Voir M. Duval (1990). Dans un article sur les femmes face à la décennie 1990, le magazine Time (vol. 134, n° 23, 4 décembre 1989, p. 61) écrivait: «There are 600 women's business organizations in America [...] and their main focus is changing the workplace [...] and pushing for child-care benefits.»

faire, que les instances publiques doivent encourager. Sinon, ils se feront très difficilement.

Face à une société de plus en plus complexe, qui fragmente toujours davantage les différentes facettes de l'existence et les rôles que tiennent les individus dans le parcours de leur vie, l'espace familial demeure tout de même un lieu d'ancrage important, où l'individu est encore considéré dans sa globalité, où des liens solides peuvent être maintenus entre les générations et les sexes. Mais ces liens ne sont pas «naturellement» harmonieux et indéfectibles: selon l'expression de Goody (1986, p. 13), l'espace familial demeure, aujourd'hui comme hier, la «source des soutiens comme des désaccords les plus intimes et les plus universels».

Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

- BATTAGLIOLA, F. et M. JASPARD (1990), «Séquences de la vie familiale, évolution des rapports familiaux», *Travail et famille: deux temps une vie*, Paris, Candot-Bourgery, p. 33-75.
- BEAUPRÉ, R. (1989), «La politique familiale et la présence de dispositions dans les conventions collectives», *Le marché du travail*, 10 (2), février, p. 71-89.
- BERNIER, L. (1990), «Les jeunes, les conditions de leur devenir, et la place de la famille», *L'Action nationale*, LXXX (4), p. 437-450.
- BRAULT, M.-M. (1990), *Le travail bénévole à la retraite*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CHARBONNEAU, F., A. GERMAIN et C. MARTIN (1987), «Famille/familles», *Revue internationale d'action communautaire*, 18/58.
- DANDURAND, Pierre (1990), «Démocratie et école au Québec: bilan et défis» dans F. Dumont et Y. Martin (dir.), *L'éducation 25 ans plus tard! Et après?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 37-60.
- DANDURAND, Renée B.- (1986), «Jeunes et milieu familial», dans F. Dumont (dir.), *Une société des jeunes*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 103-124.
- DANDURAND, Renée B.- (1987), «Une politique familiale. Enjeux et débats», *Recherches sociographiques*, XXVIII (2), p. 349-369.
- DANDURAND, Renée B.- (dir.) (1987), *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

- DANDURAND, Renée B.- (1988), *Le mariage en question. Essai socio-historique*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (2e éd., 1991).
- DANDURAND, Renée B.- (1990), «Le couple. Les transformations de la conjugalité», dans D. Lemieux (dir.), *Familles d'aujourd'hui*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 23-39.
- DANDURAND, Renée B.- et L. SAINT-JEAN (1988), *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (2e éd., 1990).
- DANDURAND, Renée B.- et M. KEMPENEERS (1990), «Femmes et politiques familiales: entre l'ambivalence et l'implication», *Santé mentale au Québec*, XV (1), p. 85-99.
- DANDURAND, Renée B.- et F.-R. OUELLETTE (1992), *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*, Rapport de recherche présenté au CQRS, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DUCHESNE, L. (1991) *La situation démographique au Québec*, Édition 1990, Québec, Les Publications du Québec.
- DUVAL, M. (1990), *Les conditions de la mobilisation politique des mères travailleuses en vue de transformer l'organisation du travail*, UQAM (thèse de doctorat).
- EHRENREICH, B. (1983), *The Hearts of Men. American Dream and The Flight from Commitment*, Londres, Pluto Press.
- FELLEGI, I. (1988), «Pouvons-nous assumer le vieillissement de la société?», *L'Observateur économique canadien*, octobre, p. 4.1-4.34.
- FESTY, P. (1985), «Conjoncture démographique et rythmes familiaux: quelques illustrations québécoises», *Population*, vol. 40, n° 1, p. 37-57.
- FORTIN, Andrée (1987), *Histoires de familles, histoires de réseaux*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin.
- GALLAND, O. (1990), «Un nouvel âge de la vie», *Revue française de sociologie*, XXXI, p. 529-551.
- GAUTHIER, Madeleine (1991), *L'insertion de la jeunesse québécoise en emploi*, Rapport de recherche, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- GAUVREAU, D. (1988), «Entre l'attentisme et l'alarmisme: propos sur la conjoncture démographique québécoise», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 17, n° 1, p. 23-34.
- GOODY, J. (1986), «Préface», dans A. Burguière, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen, F. Zonabend (dir.), *Histoire de la famille*, tome 2, Paris, Armand Colin.
- JOYAL, R. (1987), «La famille entre l'éclatement et le renouveau: la réponse du législateur», dans R. Dandurand (dir.), *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 147-162.

- KEMPENEERS, M. (1987), «Questions sur les femmes et le travail: une lecture de la crise», *Sociologie et Sociétés*, XIX (1), p. 57-72.
- KEMPENEERS, M. (1991), «La discontinuité professionnelle des femmes au Canada: permanence et changements», *Population*, 1, p. 9-28.
- LANGLOIS, Simon (1990), «L'avènement de la société de consommation: un tournant dans l'histoire de la famille», dans D. Lemieux (dir.), *Familles d'aujourd'hui*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 89-113.
- LANGLOIS, Simon, J.-P. BAILLARGEON, Gary CALDWELL, Guy FRÉCHET, Madeleine GAUTHIER et J.-P. SIMARD (1990), *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- LAPIERRE-ADAMCYK Evelyne et Y. PÉRON (1983), «Familles et enfants au Québec: la toile de fond démographique», *Santé mentale au Québec*, VIII (2), p. 2742.
- LE BOURDAIS, C., P. HAMEL et P. BERNARD (1987), «Le travail et l'ouvrage. Charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois», *Sociologie et Sociétés*, XIX (1), p. 37-56.
- LE BRAS, H. (1983), «L'interminable adolescence ou les ruses de la famille», *Le Débat*, n° 25, p. 116-125.
- LE GALL, D. et C. MARTIN (1991), «L'instabilité conjugale et la recomposition familiale», dans F. de Singly (dir.), *La famille: l'état des savoirs*, Paris, Éditions La Découverte, p. 58-66.
- LEMIEUX, Denise (dir.) (1990), *Familles d'aujourd'hui*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- LERIDON, H. (1987), «Un bilan: moins de naissances non désirées et moindre désir d'enfants», H. Leridon et al. (dir.), *La seconde révolution contraceptive*, INED, n° 117, Paris, P.U.F.
- MARCIL-GRATTON, N. et J. LÉGARÉ (1987), «Vieillesse d'aujourd'hui et de demain», *Futuribles*, n° 109, avril, p. 3-21.
- MERCIER, L. (1990), «Le quotidien et le partage des tâches», dans D. Lemieux (dir.), *Familles d'aujourd'hui*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 143-156.
- MESSIER, S. (1981), *Chiffres en main*, Québec, Conseil du statut de la femme.
- MORIN, R., D. ROSE et J. MONGEAU (1988), *La formation de ménages chez les jeunes*, Montréal, INRS-Urbanisation et UQAM.
- MOTARD, L. et C. TARDIEU (1990), *Les femmes, ça compte*, Québec, Les Publications du Québec.
- PAQUETTE, L. (1989), *La situation socio-économique des femmes*, Québec, Les Publications du Québec.

- PÉRON, Y., Evelyne LAPIERRE-ADAMCYK et D. MORISSETTE (1987), «Le changement familial: aspects démographiques», *Recherches sociographiques*, XXVIII (2), p. 317-340.
- PICHÉ, Victor (dir.) (1987), «Sociologie des phénomènes démographiques», numéro de *Sociologie et Sociétés*, XIX (1).
- RENAUD, Marc, S. JUTRAS et P. BOUCHARD (avec la collaboration de L. Guyon et R. Dandurand) (1987), *Les solutions qu'apportent les Québécois à leurs problèmes sociaux et sanitaires*, Rapport présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.
- ROBERGE, A. (1990), «Famille, mariage et parenté», dans J. Lafontant (dir.), *Initiation thématique à la sociologie*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, p. 63-168.
- ROMANIUC, A. (1984), *La fécondité au Canada, croissance et déclin*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- ROUSSEL, L. (1987), «Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés», *Population*, vol. 42, n° 3, p. 429-448.
- WELLMAN, B. (1981), «Applying Network Analysis to The Study of Support», dans B. Gottlieb (dir.), *Social Networks and Social Support*, Los Angeles, Sage, p. 171-200.
- WESTOFF, C.F. et N.B. RYDER (1977), *The Contraceptive Revolution*, Princeton, Princeton University Press.

Fin du texte.